



## **DÉCISION N° DÉC-III.3/107-VI/2018**

### **RELATIVE À LA MÉTHODE DE DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION ET DE LA TENEUR EN STÉROLS ET EN COMPOSÉS ALCOOLIQUES PAR CHROMATOGRAPHIE GAZEUSE SUR COLONNE CAPILLAIRE**

**LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE  
INTERNATIONAL,**

**Vu** l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table et en particulier son article premier « Objectifs de l'Accord » en matière de normalisation et de recherche, concernant l'uniformisation des législations nationales et internationales, et en matière d'analyse physico-chimique et organoleptique, pour améliorer la connaissance des caractéristiques de composition et de qualité des produits oléicoles ;

**Vu** la recommandation formulée par le Comité de chimie et normalisation lors de sa 3<sup>e</sup> réunion, qui s'est tenue dans le cadre de la 107<sup>e</sup> session du Conseil des Membres, en vue de la fusion de la méthode COI/T.20/Doc n° 26 Rév. 2 et de la méthode COI/T.20/Doc n° 30 Rév. 2 ;

**Considérant** les travaux réalisés par les chimistes sur l'application de la méthode par chromatographie liquide (HPLC), qui est utilisée depuis longtemps par l'industrie ;

**Considérant** la position unanime des experts chimistes désignés par les Membres, lors de leur réunion des 15 et 16 mars 2018, en vue de la révision dûment justifiée de ladite méthode ;

### **DÉCIDE**

De fusionner les méthodes pour la détermination des stérols et des composés alcooliques COI/T.20/Doc. n° 30/Rév. 2 pour la détermination de la composition et de la teneur en stérols et en dialcools triterpéniques par chromatographie gazeuse sur colonne capillaire et COI/T.20/Doc. n° 26/Rév. 2 "Determination of aliphatic and triterpenic alcohols by capillary gas chromatography" et d'inclure la méthode par chromatographie liquide (HPLC).

D'adopter la méthode révisée, COI/T. 20/Doc. n° 26/Rev. 3, jointe à la présente décision, qui remplace et abroge les méthodes COI/T.20/Doc. n° 30/Rév.2 et COI/T.20/Doc.n° 26/Rev. 2 et figurera dans la norme commerciale du COI.

Buenos Aires (Argentine), le 21 juin 2018